

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E. DE TYPE
N° 97.00.620.018.0 DU 10 OCTOBRE 1997

Balance TESTUT modèle B300

DELIVRE PAR : sous-direction de la métrologie (organisme notifié n° 0171), 22, rue Monge, 75005 Paris (France).

EN APPLICATION : du décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié, relatif aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique et de l'arrêté du 22 juin 1992 modifié, relatif aux procédures d'attestation de la conformité des instruments de pesage à fonctionnement non automatique, transposant dans le droit français la directive 90/384/C.E.E. du 20 juin 1990 modifiée par la directive 93/68/C.E.E. du 22 juillet 1993.

DELIVRE A : Ets TESTUT, 957, rue de l'Horlogerie, BP 11, 62401 Béthune (France).

CONCERNANT : une balance électronique à équilibre automatique, à fonctionnement non automatique, à indication et impression du poids et du prix, à une seule étendue de mesure et à une seule valeur d'échelon, destinée à la vente directe au public.

CARACTERISTIQUES : Classe de précision : III

Max	Max ≤ 3 kg	3 kg < Max ≤ 6 kg	6 kg < Max ≤ 15 kg
Min	20 e		
e	≥ 1 g	≥ 2 g	≥ 5 g
n	≤ 3 000	≤ 3 000	≤ 3 000
T	≥ - 3 000 g	≥ - 6 000 g	≥ - 9 995 g

VALABLE JUSQU'AU : 10 octobre 2007.

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 7 pages.

Tous les plans, schémas et notices sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence de dossier DA 18-317.

LE SOUS-DIRECTEUR DE LA METROLOGIE,

J.F. MAGANA

NOTICE DESCRIPTIVE

Balance TESTUT
modèle B300

Page 1/7 1) NOM ET TYPE DE L'INSTRUMENT

La balance TESTUT modèle B300 est un instrument de pesage à équilibre automatique, à fonctionnement non automatique, à une seule étendue de mesure et à une seule valeur d'échelon, à indication et impression du poids et du prix, destiné à la vente directe au public.

Toutes les propriétés de cet instrument qu'elles soient décrites ou non, ne doivent pas être contraires à la législation en vigueur et aux dispositions de la norme européenne EN 45501:1992/AC:1993 qui est prise comme référentiel.

2) DESCRIPTION MATERIELLE ET FONCTIONNELLE

La balance TESTUT modèle B300 est composée de :

- un dispositif récepteur de charge constitué d'un plateau reposant sur un support plateau par l'intermédiaire d'amortisseurs (plan n° 1) ;
- un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par un capteur à jauges de contrainte de marque SCAIME, conformément au tableau suivant :

Max	e	Capteur
Max ≤ 3 kg	≥ 1 g	AJ5
3 kg < Max ≤ 6kg	≥ 2 g	AJ10
6 kg < Max ≤ 15 kg	≥ 5 g	AJ15

- un dispositif calculateur utilisant un convertisseur analogique-numérique de type double rampe géré par un microprocesseur (plan n° 2) ;

- un dispositif indicateur comportant sur chaque face de la balance, ou sur la face destinée au vendeur et sur une face d'un boîtier situé à l'extrémité d'une colonne, un dispositif afficheur fluorescent destiné à l'affichage des indications primaires poids, prix unitaire et prix à payer (plan n° 1) ;
- deux claviers donnant accès aux fonctions de la balance et à la composition ou l'appel des prix unitaires, et dans le mode configuration de la balance, à la composition de textes ou l'enregistrement de prix unitaires (plan n° 1) ;
- un dispositif imprimeur thermique sur papier continu (plan n° 1) ;
- un carter contenant ou portant les dispositifs décrits ci-dessus (plan n° 1).

La balance TESTUT modèle B300 peut être équipée de :

- un dispositif de mise à niveau constitué de 4 pieds réglables,
- un dispositif indicateur de niveau,
- un dispositif de mise à zéro initiale,
- un dispositif de mise à zéro semi-automatique,
- un dispositif de maintien de zéro,
- un dispositif indicateur de zéro,
- un dispositif semi-automatique d'équilibrage de la tare à effet sous-tractif,
- un dispositif indicateur de la mise en œuvre du dispositif de tare,
- un dispositif stabilisateur d'indication à mise en œuvre optionnelle,
- un dispositif permettant d'ajuster la balance en tenant compte de l'accélération de la pesanteur à son lieu d'utilisation, mis en œuvre par l'automate d'ajustage,
- un dispositif d'entrée-sortie d'informations, fonctionnant en mode RS232,

- un dispositif de liaison de la balance avec un tiroir-caisse ne permettant aucune action sur le fonctionnement de la balance.

La balance TESTUT modèle B300 peut être équipée des fonctions suivantes :

- Page 2/7*
- mémorisation des données en attente d'impression lorsque la balance fonctionne en mode 2 vendeurs ;
 - articles non pesés ;
 - totalisation ;
 - annulation ;

- gestion de 1 ou 2 vendeurs ;
- affichage temporaire du total de la transaction en cours dans une monnaie différente de celle dans laquelle s'effectue la transaction (description ci-après).

3) CARACTERISTIQUES METROLOGIQUES

Les principales caractéristiques métrologiques de la balance TESTUT modèle B300 sont les suivantes :

- Classe de précision III

Max	Max ≤ 3 kg	3 kg < Max ≤ 6 kg	6 kg < Max ≤ 15 kg
e	≥ 1 g	≥ 2 g	≥ 5 g
n	≤ 3 000	≤ 3 000	≤ 3 000
T	≥ - 3 000 g	≥ - 6 000 g	≥ - 9 995 g

- $d_u = 0,01 \text{ F/kg}$
de 0,01 à 9 999,99 F/kg
- $d_p = 0,05 \text{ F}$ de 0,00 à 9 999,95 F
- étendue de température :
- 10 °C/+ 40 °C
- Tension nominale d'alimentation :
230 V à 50 Hz.

D'autres unités monétaires peuvent être utilisées selon les dispositions légales en vigueur dans le pays où la balance est destinée à être installée.

4) INTERFACE

L'interface de communication bi-directionnelle de la balance TESTUT modèle B300 est exclusivement destinée :

- à la communication selon protocole réservé avec un automate lors de l'ajustage et du contrôle final chez le fabricant ;
- au transfert de données de gestion à un dispositif informatique extérieur selon un protocole spécifique désigné sous la référence IP7V1.

Lorsque la balance porte les scellements prévus ci-après, cette interface

est conforme aux prescriptions de l'article 5.3.6 de la norme européenne EN 45501:1992/AC:1993.

5) CONDITIONS PARTICULIERES DE CONSTRUCTION

Lorsque la balance est ajustée chez son fabricant en tenant compte de l'accélération de la pesanteur à son lieu d'utilisation, un code constitué par un nombre dépendant de la correction apportée apparaît dans son dispositif afficheur à la mise sous tension.

Lorsque la balance a été ajustée au lieu d'utilisation, le code correspondant est 00.

6) FONCTION CONVERSION DE MONNAIES

L'instrument ne peut être équipé de cette fonction que si elle n'est pas contraire aux réglementations nationales applicables dans l'Etat dans lequel la balance TESTUT modèle B300 doit être utilisée.

Lorsque le dispositif de conversion du total de la transaction en cours, dans une monnaie différente de celle dans laquelle s'effectue la transaction, équipe la balance, sa mise en œuvre s'effectue de la manière suivante :

- une action sur sa commande provoque l'affichage temporaire (2 secondes) du message «INFO» suivi de l'identification de l'unité monétaire secondaire utilisée et du taux de conversion entre la monnaie principale et la monnaie secondaire :

Page 3/7 Exemple :

INFO 1	DM =	Taux de conversion
--------	------	--------------------

- une seconde action sur une touche de choix du vendeur V1 ou V2 provoque l'affichage temporaire (2 secondes) du message «INFO» suivi du total de la transaction converti dans l'unité monétaire secondaire utilisée, et du symbole ou du nom de la monnaie secondaire :

Exemple :

INFO	Somme en DM	DM
------	-------------	----

Outre le retour automatique d'affichage normal après chaque affichage temporaire, toute action sur la commande de correction C pendant l'utilisation de la fonction de conversion réactive le mode de fonctionnement normal de la balance.

Le taux de conversion dans la monnaie secondaire est programmé sous la responsabilité de l'utilisateur de la balance. Le résultat de la conversion constitue une simple information caractérisée par le message «INFO», non garantie par le présent certificat d'approbation CE de type.

Les valeurs affichées lors de la mise en œuvre de cette fonction ne peuvent pas être imprimées.

7) CONDITIONS PARTICULIÈRES D'UTILISATION

A compter de l'entrée en vigueur de la monnaie européenne, la fonction décrite au point 6 ne pourra être utilisée pour convertir le résultat de la transaction dans la monnaie européenne ou dans les monnaies participant à cette monnaie européenne.

8) SCELLEMENTS

Afin de protéger les composants qui ne peuvent être ni démontés ni réglés par l'utilisateur, la balance TESTUT modèle B300 est pourvue d'un dispositif de scellement décrit par le plan de scellement (plan n° 3) figurant ci-après.

La marque devant figurer sur les scellements peut être :

- soit la marque du constructeur stipulée dans un système qualité approuvé par un organisme notifié (annexe II, point 2.3 de la directive 90/384.C.E.E. du 20 juin 1990 modifiée, article 4 du décret n° 91-330 du 27 mars 1991),
- soit une marque légale dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans tout autre Etat signataire de l'accord instituant l'espace économique européen.

9) INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

La plaque d'identification (plan n° 4), scellée conformément au plan de scellement ou destructible par arrachement de la balance TESTUT modèle B300 porte au moins les indications suivantes :

- la marque TESTUT,
- la référence du modèle et le numéro de série de l'instrument,
- les caractéristiques métrologiques Max, Min et e,
- la classe de précision,
- l'effet maximal soustractif de tare,
- le numéro du certificat d'approbation CE de type,
- un emplacement permettant le marquage CE de conformité.

Les caractéristiques métrologiques Max, Min et e, doivent être répétées à proximité des dispositifs afficheurs d'indications primaires.

10) REMARQUE

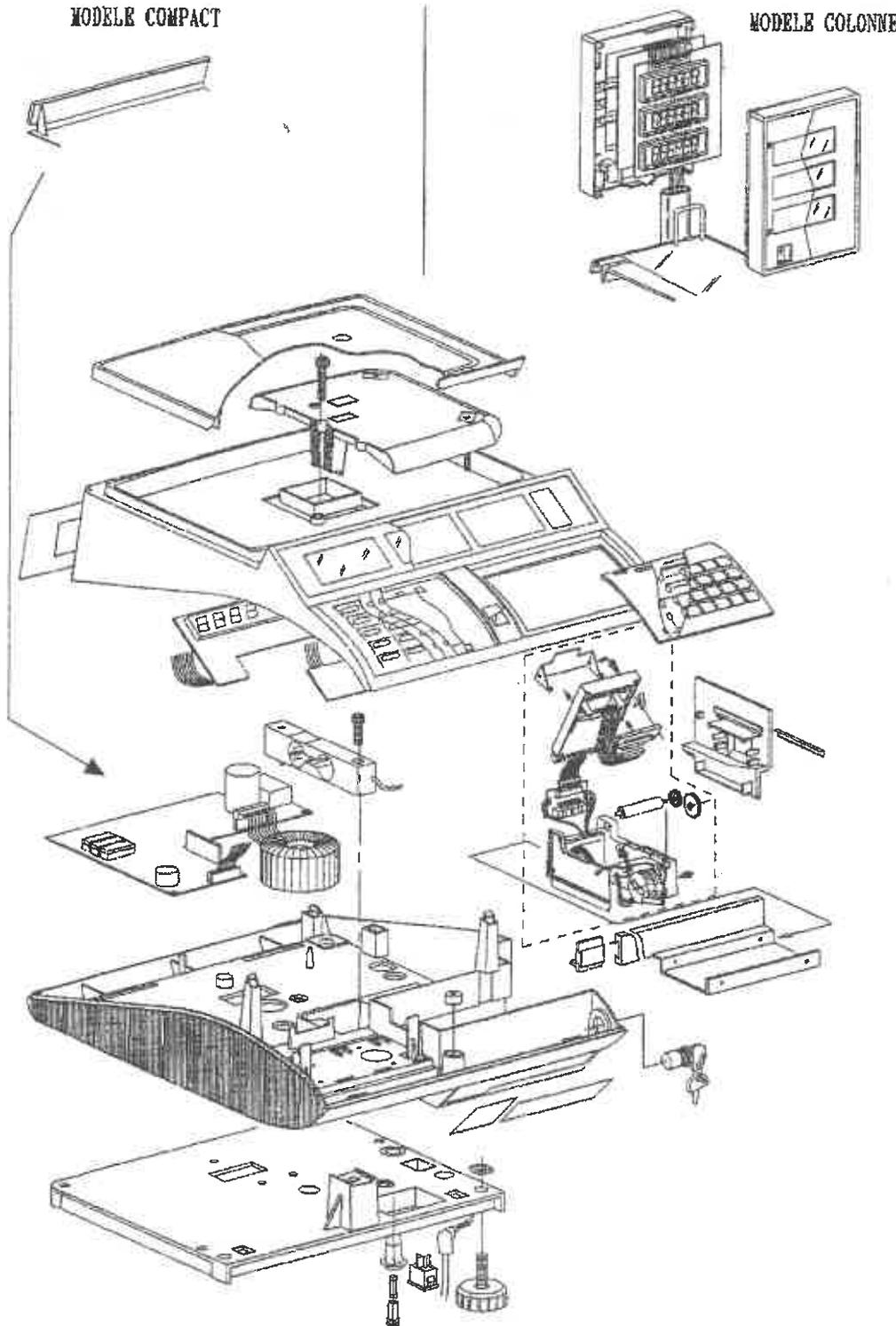
La balance TESTUT modèle B300 objet du présent certificat peut être commercialisée sous la marque TESTUT, ou sous d'autres marques.

■ N° 6468-1
BALANCE TESTUT, B300

Balance B300 - Plan n° 1 - Vue éclatée

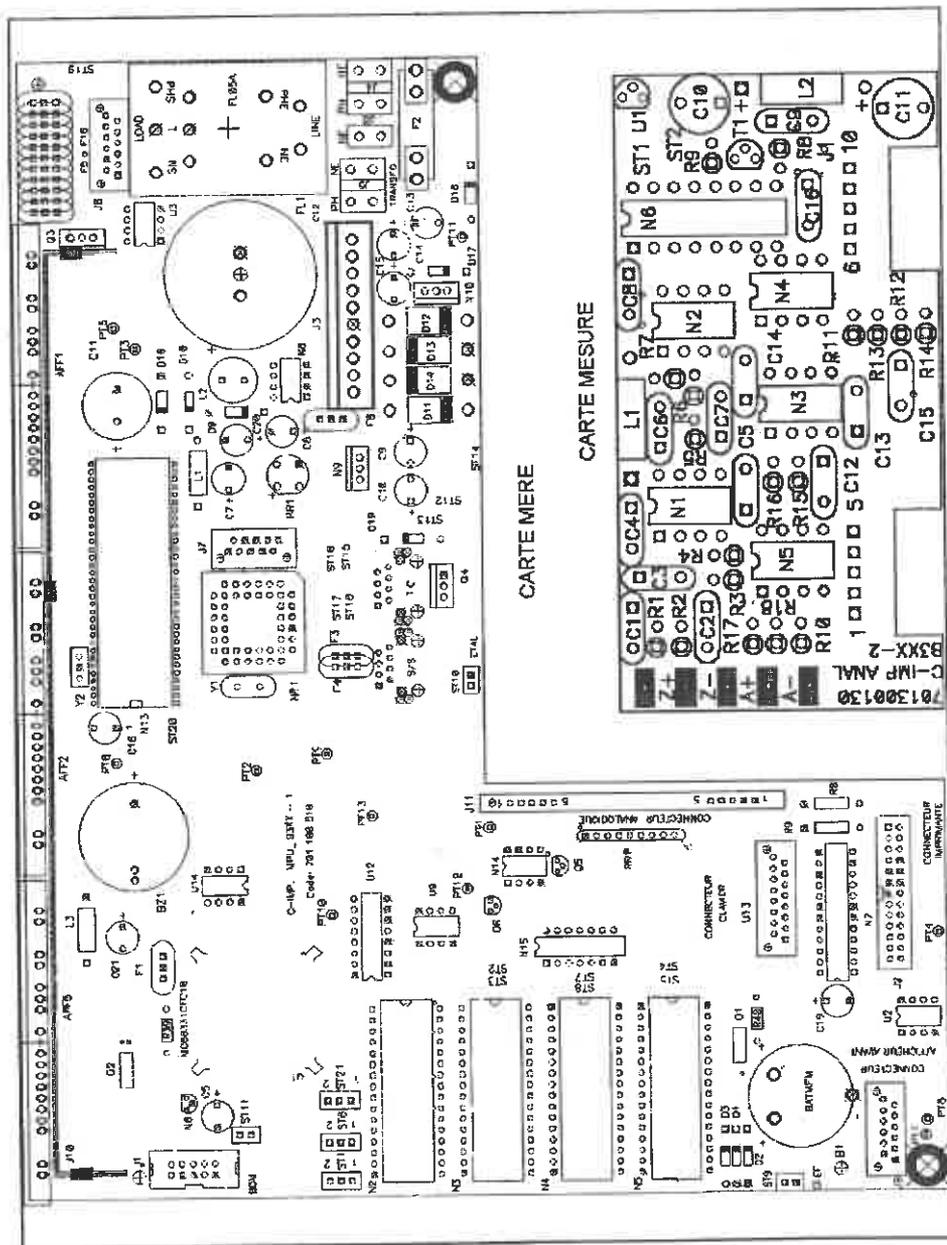
MODELE COMPACT

MODELE COLONNE



■ N° 6468-2
BALANCE TESTUT, B300

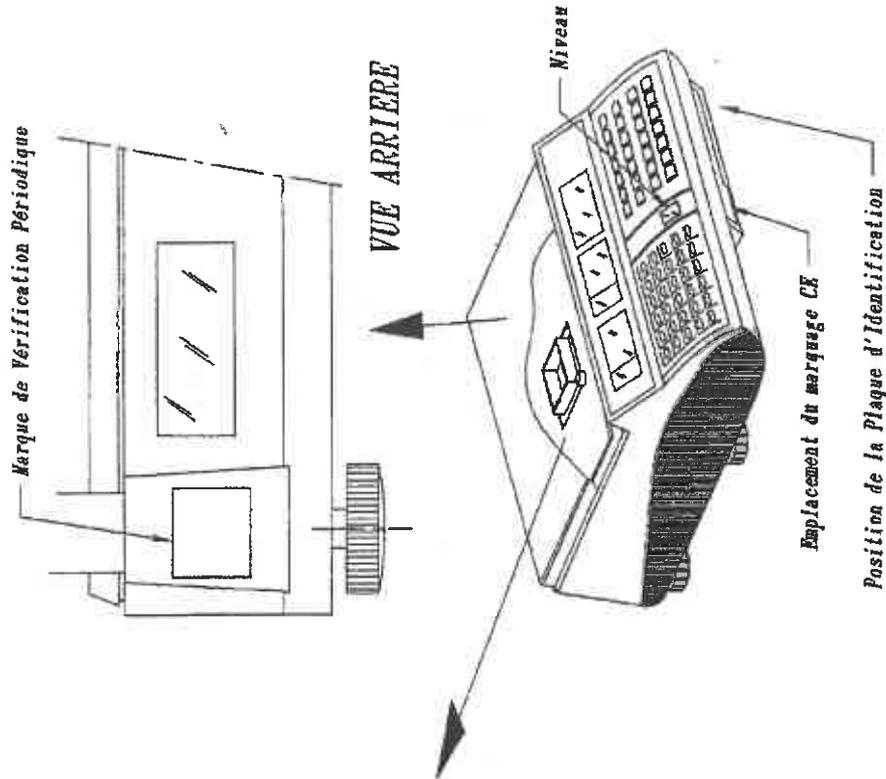
Balance B300 - Plan n° 2 - Carte mère



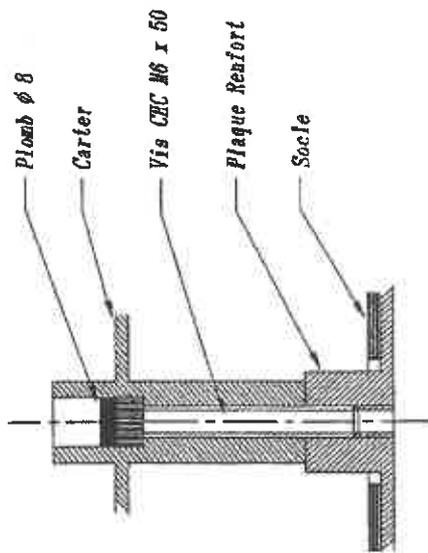
■ N° 6468-3
BALANCE TESTUT, B300

Balance B300 - Plan n° 3 - Plan de scellement

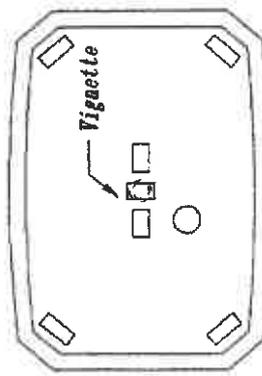
DISPOSITIF DE SCELLEMENT - PLAQUE D'IDENTIFICATION - MARQUE DE VERIFICATION PERIODIQUE



SCELLEMENT PAR PLOMB INSCULPE



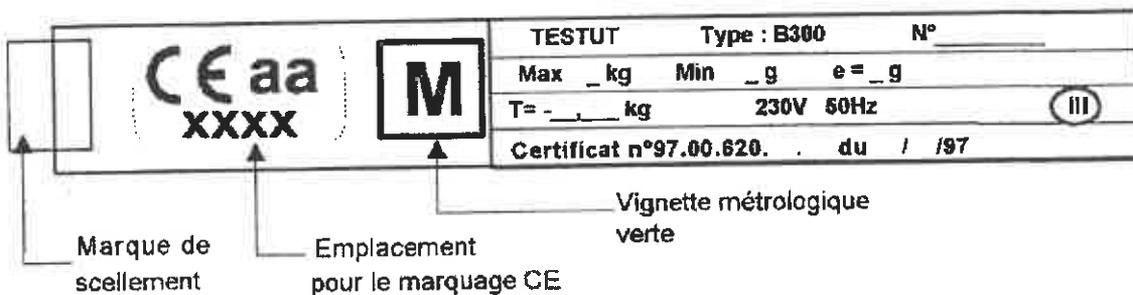
OU SCELLEMENT PAR VIGNETTE



■ N° 6468-4
BALANCE TESTUT, B300

Balance B300 - Plan n° 4 - Plaque d'identification

Plaque d'identification autocollante autodestructible



Plaque avec plomb de scellement

